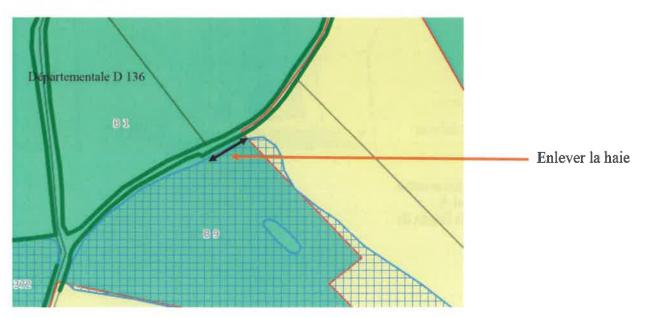
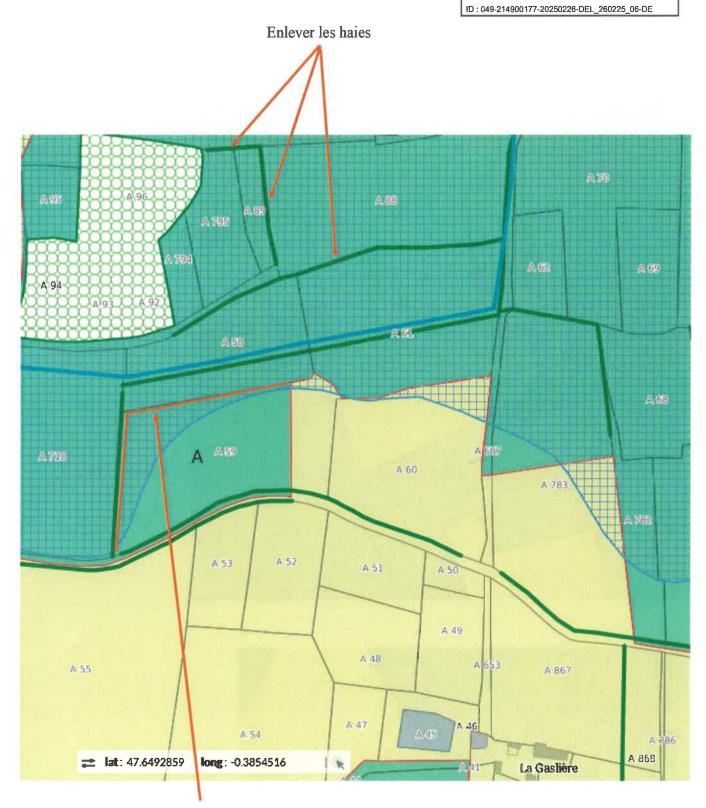
Modifications PLUI Baracé





Envoyé en préfecture le 11/03/2025 Reçu en préfecture le 11/03/2025 Publié le



Déplacer la limite entre le zonage N et A. Se caler sur la limite de la parcelle.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

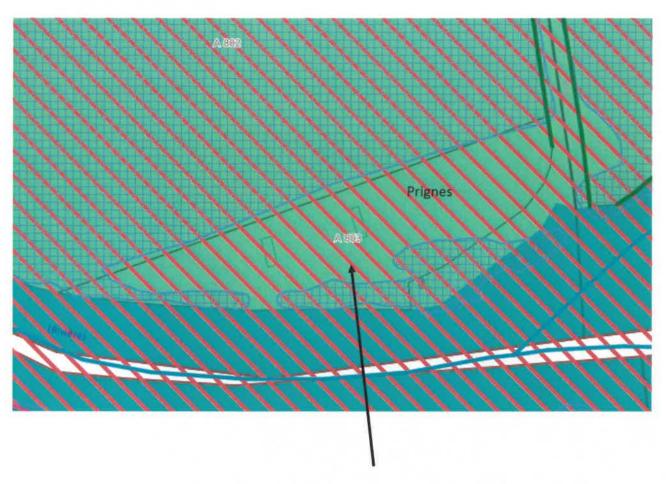
Publié le

ID: 049-214900177-20250226-DEL_260225_06-DE

Enlever la haie



Déplacer la limite entre le zonage N et A. Se caler sur la limite de la parcelle.



Mettre un zonage NT ou NL, l'ensemble de la parcelle A 803et une partie de la parcelle A 263, afin de permettre une installation d'une activité touristique lors de la saison estivale.



Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID: 049-214900177-20250226-DEL_260225_06-DE